VERY URGENT

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي
UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Tel. (251-1) 51 38 22 Fax: (251-1) 51 93 21
Email: oau-ews@telecom.net.et

Réf.:PSD/106/1

La Commission de l'Union africaine (UA) présente ses compliments aux États membres du Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'UA à Addis-Abeba, et a l'honneur de les informer que la 192ème réunion du CPS aura lieu **le 10 juin 2009, à 10 heures dans la salle de réunion N ° 1** du Centre de Conférence de l'UA.

Le projet d'ordre du jour de cette réunion se présente comme suit :

a) Communication sur les derniers développements de la situation en République Islamique de Mauritanie ;

b) Communication sur les derniers développements de la situation en République de Guinée ;

c) Examen du Rapport de la mission du CPS en Afrique de l'Ouest (Guinée Bissau et Côte d'Ivoire).

En outre, la Commission voudrait transmettre, ci-joint, la version anglaise et la version française du Rapport de la mission du CPS de l'UA en Afrique de l'Ouest (Guinée-Bissau et Côte d' Ivoire). La version arabe et la version portugaise dudit Rapport seront transmises en temps utile.

La Commission de l'Union africaine saisit cette occasion pour renouveler aux États membres du Conseil de paix et de sécurité de l'UA à Addis Abéba, les assurances de sa très haute considération.

Addis Abéba, le 8 juin 2009

Aux : États membres du Conseil de paix et de sécurité
Addis Abéba

AHT

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي

UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, Ethiopia P. O. Box 3243 Telephone: 5517 700 Fax: 5517844
Website: www. Africa-union.org

PSC/PR/2(CXCII)

RAPPORT DE LA MISSION DU CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE DE L'UNION AFRICAINE EN AFRIQUE DE L'OUEST (GUINEE BISSAU ET COTE D'IVOIRE) 24 AVRIL – 2 MAI 2009

I. INTRODUCTION

1. Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA) a dépêché une mission en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire en Afrique de l'Ouest, du 24 avril 2009 au 2 mai 2009, à la suite du communiqué ci-joint de sa 185ème réunion, tenue le 6 avril 2009.

2. L'objectif de cette mission était de recueillir des informations sur les processus de paix dans les deux pays et d'évaluer les tendances en vue du renforcement du rôle de l'UA, qui est de soutenir les processus de paix.

3. La mission était composée comme suit:

i) Membres du CPS

- Ambassadeur Bruno Zidouemba (Burkina Faso), Président du CPS en avril 2009 et chef de la mission;
- Ambassadeur Amadou N'Diaye (République du Mali), représentant l'Afrique de l'Ouest;
- Ambassadeur Gaspard Nyilinkindi (République du Rwanda), représentant l'Afrique de l'Est ;

- M. Baba Togmian, **Conseiller** (République du Tchad), représentant l'Afrique centrale ;

- **Gaspard Miguel de Carvalho, Conseiller** (République d'Angola), représentant l'Afrique australe;

ii) Commission de l'UA

- Dr. Admore M. Kambudzi, Secrétaire du Conseil de paix et de Sécurité ;

- Mme. Aissatou Hayatou, Expert, Secrétariat CPS;

- Mr. Mathieu Kinouani, Analyste politique, Division de la gestion des conflits.

II. RÉUNIONS/CONSULTATIONS

4. La mission a effectué une visite en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire, les 26 et 27 avril 2009, et du 28 avril au 1er mai 2009, respectivement. Elle a rencontré une contrainte logistique lors de son transit à Dakar (République du Sénégal), du fait de la suspension des opérations de la compagnie Air Sénégal, qui devait assurer le transport de la mission entre Dakar et Bissau le 25 avril à l'aller et 27 avril 2009 au retour. Les autorités Sénégalaises ont aidé la mission en mettant à sa disposition un avion militaire pour son transport à Bissau le 26 avril 2009 à son retour à Dakar le 27 avril 2009.

5. Il importe de préciser que les délégations faisant partie de la mission ont été bien reçues par les autorités et les autres interlocuteurs des deux pays visités.

A) GUINEE BISSAU

6. La mission est arrivée en Guinée Bissau à un moment où le pays se préparait pour les élections prévues pour le 28 juin 2009. La campagne électorale a été lancée par les candidats pendant le séjour de la mission à Bissau, la. La mission a tenu plusieurs réunions dans la capitale selon un programme établi avant son arrivée.

i) REUNION AVEC LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE

7. Selon le Président de la Commission électorale indépendante, M. S.D.L Da Costa, l'assassinat du Président de la République de Guinée Bissau, le 2

mars 2009, juste après l'assassinat du Chef d'état-major, a plongé le pays dans une crise profonde en raison du fait qu'après ces tragiques évènements, le pays ne disposait plus d'institutions efficaces pour la conduite normale de la vie politique. Le double assassinat a instauré un blocage dans le pays. La Constitution stipule que les élections doivent avoir lieu dans un délai de soixante jours en cas de vacance du poste de chef de l'Etat. Cependant, la situation qui prévalait dans le pays ne permettait pas la tenue d'élections ces délais constitutionnels. La sortie de cette situation de blocage a été rendue possible grâce à un compromis et un accord consensuel entre les acteurs politiques. Le consensus a été soutenu par la population, et a constitué la base pour faire avancer la transition à travers :

- L'élection d'un Président par intérim dont le rôle est de conduire le pays vers des élections. Toutefois, le Président par intérim ne peut promulguer des lois, signer des décrets ou faire des nominations à des postes de responsabilité nationale;

- La fixation de la date des élections au 28 juin 2009.

8. En outre, une table ronde a été organisée en vue de mobiliser la communauté internationale pour qu'elle appuie le processus préparatoire aux élections. Le processus électoral devait passer par les trois phases suivantes :

- Phase 1 : mobilisation des ressources et sensibilisation de la communauté internationale;

- Phase 2 : mise en place de mesures pour la sécurité, l'éducation civique, l'inscription des candidats et le lancement de la campagne électorale; la date limite pour l'inscription des candidats a été fixée au 28 avril 2009;

- Phase 3 : la mise en place de mesures logistiques et d'infrastructures nécessaires pour le bon déroulement des élections.

9. Le Président de la Commission électorale indépendante a également indiqué qu'une partie du financement des élections a déjà été obtenue de la communauté internationale, l'essentiel venant de l'Union européenne. A cet égard, il a lancé un appel à l'Union africaine pour qu'elle apporte sa contribution et déploie des observateurs électoraux à temps. Il a, en outre, indiqué que la présence des observateurs électoraux de l'UA pourrait renforcer la confiance des populations dans le processus électoral. Il a informé la mission des problèmes fondamentaux de la Guinée Bissau, qui sont l'insécurité, le manque de confiance de la population, le déclin de l'économie, l'absence d'investissements et l'important déficit du budget national.

10. Répondant aux questions de la mission sur le rôle de l'armée dans le processus politique, la capacité à conduire les élections, la garantie de la sécurité et une assistance militaire éventuelle de la CEDEAO pour les élections, le Président de la Commission électorale a donné les informations suivantes :

- L'armée Bissau Guinéenne vit encore l'héritage de la lutte pour l'indépendance; elle est donc issue d'une armée de libération nationale. Le pays n'a pas créé d'armée professionnelle, d'où l'urgence d'entreprendre une réforme du secteur sécuritaire afin de former une armée professionnelle. Et en ce qui concerne les élections, pour l'essentiel, l'armée soutient la transition ;

- La Guinée Bissau a tenu des élections dans le passé et sa capacité et son expérience dans ce domaine se sont renforcées;

- Des mesures ont été prises pour assurer la sécurité pendant les élections sur toute l'étendue du territoire. La police sera déployée à cet effet;

- Ce que la Guinée Bissau pourrait demander à la CEDEAO, ce n'est pas une assistance militaire en termes de troupes, mais une assistance militaire technique pour renforcer la sécurité. La contribution de la CEDEAO serait donc une assistance dans le domaine de la sécurité, surtout en vue des élections. L'expérience du passé fait que la présence de troupes étrangères n'est pas tolérée dans ce pays par la population.

ii) RENCONTRES AVEC LES PARTIS POLITIQUES

11. Pendant son séjour en Guinée Bissau, la mission a rencontré séparément le Parti de la Rénovation Sociale (PRS), dont l'ancien Président Koumba Yala est le Secrétaire général et le Parti du Renouveau, de l'Indépendance et du Développement (PRID). La mission devait également rencontrer le Parti Africain pour l'Indépendance de la Guinée et du Cap Vert (PAIGC) mais celui-ci ne s'est pas présenté.

12. En dépit de leurs appréciations respectives de la situation politique actuelle, les partis politiques consultés ont soulevé quelques sujets de préoccupation et d'intérêt communs :

- Le grand impact du double assassinat du 2 mars 2009;

- La situation d'incertitude politique dans le pays ;

- L'ingérence de l'armée dans la politique nationale;

- Le risque de fraude électorale et d'instabilité postélectorale ;

- L'insécurité généralisée dans le pays, aussi bien pour ce qui est des élections que pour la vie normale des citoyens ;

- La pauvreté généralisée et l'absence d'opportunités économiques.

13. En remerciant le CPS pour sa visite et en exprimant l'espoir que cette visite contribuera à promouvoir la paix dans le pays, les partis ont déclaré leur attachement à la bonne conduite des élections et au retour à la paix et à la sécurité dans le pays. Les partis politiques ont notamment exprimé les points de vue suivants :

- Le PRS a déclaré que les élections en Guinée Bissau ont toujours été marquées par la violence, spécialement l'élection de 1992 dont feu Vierra est sorti vainqueur. Le parti a exprimé sa crainte d'une ingérence de l'armée dans les élections. Il a également exprimé sa préférence pour une enquête internationale sur l'assassinat du Président Vierra et du Chef d'état-major. Il a demandé à l'Union africaine d'envoyer des observateurs aux élections. Le parti a également soulevé la question des salaires impayés des soldats, ce qui pourrait provoquer des problèmes. Il a évoqué le problème croissant du trafic de la drogue en Guinée Bissau et la nécessité de prendre des mesures de lutte contre le commerce illicite de la drogue.

- Le PRID a déclaré qu'avant l'assassinat du Président Bernardo Vierra, une demande avait été adressée à la CEDEAO pour qu'elle assure sa protection, mais en vain. Il a informé que deux éléments de l'armée de l'air étaient détenus dans un lieu gardé secret, ainsi qu'une femme lui appartenant avec laquelle il n'y a plus eu de contact. Le PRID a également souligné le problème de la domination de l'armée par les officiers d'un groupe ethnique aux dépens des autres groupes.

iii) RENCONTRE AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

14. Au cours de la rencontre avec les organisations de la société civile, la mission a échangé des vues avec la Coalition pour la paix, la Démocratie et le Développement (CPDD) en Guinée, une association regroupant 124 organisations civiles. La coalition a été créée en 1995 pour aider à résoudre des

questions politiques, sociales et économiques nationales pressantes à l'époque. La coalition a exprimé les points de vue suivants :

- L'armée a un contrôle considérable sur les questions politiques dans le pays ;
- L'insécurité généralisée dans le pays a un impact sur les élections à venir en particulier et sur la population en général ;
- Une commission internationale d'enquête sur l'assassinat du président Vierra devrait être mise en place pour établir la vérité ;
- Une réforme urgente du secteur de la sécurité est nécessaire, en vue de la création d'une armée nationale professionnelle ;
- Le système judiciaire doit être renforcé en accroissant le nombre de tribunaux, de juges et de prisons, notamment ;
- Des mesures doivent être prises en vue de réduire les violations des droits humains ;
- L'Union africaine pourrait aider la Guinée Bissau à mobiliser des investissements et à lutter contre le trafic de la drogue ;
- Il est nécessaire que l'Union africaine déploie des observateurs électoraux pour les élections du 28 juin 2009 ;
- Au delà des élections, les Bissau Guinéens doivent organiser une Conférence de réconciliation nationale.

iv) RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA JUSTICE

15. Après avoir rappelé les tristes événements du 2 mars 2009, le Ministre de la Justice, M. Antonio da Silva Gomes a évoqué les questions suivantes :

- Élections – Des préparatifs pour la tenue d'élections étaient en cours. La date limite pour l'enregistrement des candidats a été fixée au 28 avril 2009 ;
- Enquête sur l'assassinat du Président Vierra – Deux Commissions ont été constituées, une Commission judiciaire d'enquête investie du pouvoir de poursuivre les assassins présumés et une Commission militaire. La

première Commission a été dotée d'un mandat national et un délai lui a été fixé pour achever son travail alors que, la Commission militaire a été mise en place par l'Armée du fait que l'assassinat du Président Vierra est intervenu dans un camp militaire. Son objet est donc d'établir la vérité sur ce qui s'est passé dans les casernes et qui a abouti à l'assassinat du Président.

- Le rôle du Président par intérim consiste uniquement à fixer la date des élections et à faciliter la campagne électorale. Le Président par intérim n'est pas habilité à promulguer des lois ou à faire des nominations à des postes de responsabilité nationale. Cette situation entrave tout progrès dans le pays.

- Mauvais traitements de personnes – le gouvernement a condamné la détention d'un avocat par l'armée, intervenue sur ordre du Chef d'état-major par intérim sur la base d'allégations selon lesquelles l'avocat aurait publié une information préjudiciable à la sécurité de l'État. Le ministre a déclaré que l'armée aurait dû laisser la question suivre la procédure judiciaire normale.

- Etat de droit – la Guinée-Bissau est confrontée à un sérieux défi en ce qui concerne le respect des règles de l'Etat de droit. Il se pose un problème d'insécurité généralisée dans le pays du fait que des individus et des groupes sont en possession d'armes à feu et le gouvernement n'a aucun contrôle sur eux. Des activités criminelles armées se déroulent dans différentes parties du pays. Des tribunaux existent mais sont confrontés à des problèmes opérationnels dus au manque de fonds, de personnel et de logistique. Il y a un grave déficit de prisons au point que le gouvernement est obligé de louer des maisons privées, en attendant la mobilisation de fonds pour la construction d'établissements pénitentiaires ;

- Appel à l'aide internationale – outre l'appui requis d'urgence pour les élections, le ministre a lancé un appel à l'aide internationale pour aider le pays à institutionnaliser l'Etat de droit, relancer les institutions judiciaires et créer d'autres infrastructures pour appuyer l'Etat de droit ;

- Trafic de drogue - La Guinée Bissau est prise dans une vague de trafic de drogue orchestré par des trafiquants internationaux qui utilisent le pays comme point de stockage et de transit temporaire. L'extrême pauvreté qui règne dans le pays et la cupidité financière de certains individus facilitent ce commerce illégal dans le pays.

v) RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

16. S'adressant à la mission au cours d'une brève rencontre, le Ministre de l'intérieur a reconnu le rôle que l'Union africaine et la CEDEAO peuvent jouer pour contribuer à la réalisation d'une paix durable en Guinée Bissau. Il a déclaré que le gouvernement, malgré ses moyens limités fera tout son possible, pour assurer la sécurité lors des élections du 28 juin. Il a également déclaré que des efforts seront faits pour prévenir les violences contre les populations et les violations des droits de l'homme.

vi) RENCONTRE AVEC LE PREMIER MINISTRE

17. Le Premier Ministre, M. Carlos Gomes Junior, a évoqué les questions de sécurité et de droits de l'homme, le rôle de l'armée et les élections. Il a déploré l'assassinat du Président, qui est intervenu après des appels à la CEDEAO et à la communauté internationale pour qu'elles apportent une assistance sous forme de personnel de sécurité pour la Présidence et les principaux services de l'État. Mais ces appels sont restés sans suite.

18. Le Premier Ministre a souligné que l'armée est issue de la lutte de libération nationale contre la domination portugaise. Elle a fait l'objet de très peu de professionnalisation depuis l'indépendance du pays en 1974. Seuls 250 officiers ont reçu une formation professionnelle. L'Angola a contribué à la formation du personnel de l'armée dans le cadre des accords bilatéraux. Le Premier Ministre a souligné la nécessité d'une réforme du secteur de la sécurité. Il a également soulevé le problème de la fragilité de l'État dont les institutions ont besoin d'être renforcées tout en soulignant qu'il est urgent que la communauté internationale apporte un soutien au pays pour l'aider à résoudre les différents problèmes auxquels il est confronté.

19. Il a déclaré que le chef d'état-major, avant son assassinat dans l'explosion d'une bombe, avait pris contact avec lui pour demander le remplacement de son Aide de camp parce qu'il sentait sa vie menacée. Le Premier Ministre a déclaré que le gouvernement ignorait la quantité d'armes, de bombes et de munitions introduites clandestinement dans le pays à des fins criminelles. Il a ajouté que des mesures sont en train d'être mises en place pour permettre la tenue des élections dans le calme et dans des conditions de sécurité. S'agissant de l'enquête sur l'assassinat du Président, le Premier Ministre a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle fournisse l'expertise nécessaire pour aider l'enquête. Enfin, le Premier ministre a indiqué que juste avant l'arrivée de la mission à Bissau, les Autorités Bissau guinéennes avaient saisi un avion chargé de cocaïne en provenance du Venezuela. Il a lancé un appel à la communauté internationale pour aider le pays à lutter contre le trafic de drogue.

vii) RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT PAR INTERIM

20. Le Président par intérim, M. Raimundo Pereira a déclaré ce qui suit à la suite des condoléances exprimées par la mission pour les assassinats de l'ancien Président et de l'ancien Chef de l'état major des Armées :

- La Guinée Bissau fait face à une situation très difficile, surtout depuis les assassinats du 2 mars 2009 :

- Un large consensus est nécessaire pour que le pays puisse aller de l'avant ; l'établissement du consensus a commencé quand tous les acteurs politiques et la société civile sont convenus que la tenue des élections était la plus haute priorité du pays. Tout en faisant valoir le respect de la Constitution, les différents acteurs ont compris et accepté qu'il soit nécessaire d'interpréter la Constitution d'une manière qui permette d'avancer, et non pas de créer des blocages dans le processus.

- C'est fort de ce contexte de consensus, de flexibilité et de pragmentaisme que le Président par intérim a pu nommer un Chef d'Etat major par intérim des forces armées

- Le mandat du Président par intérim est de faciliter le bon déroulement du processus électoral et des élections elles-mêmes. Jjusque là, les préparatifs pour les élections se déroulent normalement ;

- Il y a nécessité et urgence de traiter le problème de l'impunité;

- L'armée n'est pas un obstacle aux progrès politiques dans le pays. Le gouvernement, les partis politiques, l'armée et la société civile ont de bonnes relations pendant que le pays se rapproche des élections ;

- Il existe un problème de trafic de drogue en Guinée Bissau, impliquant des arrangements de transit. Les Nations Unies et Interpol essaient d'aider le pays à surmonter ce problème.

- Le Président par intérim a lancé un appel à l'Union africaine pour qu'elle fournisse l'expertise en soutien au travail de la Commission d'enquête sur l'assassinat de l'ancien Président ;

- Le pays est en train de mettre en place une législation sur la question de la contrebande. La saisie de produits de la contrebande sera possible une fois cette législation promulguée;

- Il n'y a pas de prisonniers politiques en Guinée Bissau. Des efforts seront déployés dans le domaine des droits de l'homme à travers les institutions gouvernementales compétentes.

- La Mission a exprimé sa gratitude au Président par intérim pour l'avoir reçue. S'agissant de l'appel que le Président a adressé à l'Union africaine pour qu'elle contribue en expertise au processus d'enquête, la Mission a suggéré que le Ministre des Affaires étrangères adresse une requête dans ce sens au Président de la Commission de l'Union africaine.

B) COTE D'IVOIRE

21. La mission du CPS a séjourné en Côte d'Ivoire du 28 avril au 1er mai 2009. Elle est arrivée en Côte d'Ivoire au moment où le dialogue direct engagé par le Président Laurent Gabgbo et le Secrétaire général des Forces Nouvelles, Guillaume Soro, et qui s'est traduit par la signature, le 4 mars 2007, de l'Accord politique d'Ouagadougou (APO), engendrait une véritable décrispation du climat politique. Dans cette mouvance et celle des 2ème et 3ème Accords complémentaires qui ont suivi le 28 novembre 2007, la situation s'est améliorée considérablement. Après plus de deux ans d'existence, l'APO a permis d'obtenir de nombreuses avancées mal gré les difficultés de parcours qui ont jalonné chaque étape. Avec le 4ème Accord complémentaire signé le 22 décembre 2008, consacré essentiellement aux questions militaires et de sécurité mais aussi à l'identification, à la restauration de l'autorité de l'Etat et au déploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire national, ainsi que sur le financement de sortie de crise,, la paix est une réalité et les élections, une aspiration communément partagée. La mission a eu de nombreuses rencontres.

i) RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE L'INTERIEUR

22. Le Ministre de l'Intérieur, M. Désiré Tagro, a informé la mission des obstacles rencontrés dans la mise en œuvre du 4ème Accord complémentaire et dans le processus électoral. Il a indiqué les éléments suivants comme constituant les principaux obstacles.

- L'absence de volonté politique de la part des Forces Nouvelles pour honorer leurs engagements dans le cadre du 4ème Accord complémentaire, ce qui a un impact sur le fonctionnement du Centre de commandement intégré qui est le noyau de la nouvelle armée nationale ;

- L'absence de coopération de la part des administrateurs militaires des Forces Nouvelles, ce qui entrave, dans le nord du pays, le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'administration nationale unifiée;

- Le peu de progrès enregistré par les Forces nouvelles pour constituer les listes des officiers de police et des forces paramilitaires à former et à intégrer dans la nouvelle armée nationale ;

- L'application d'un système séparé de perception dans le nord du pays, ce qui nuit au niveau national au principe de l'unicité de caisse et au niveau du Trésor national.

23. Le Ministre a fait ressortir que les progrès accomplis à ce jour dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou pourraient être compromis à moins que des pressions ne soient exercées sur les Forces Nouvelles pour qu'elles honorent leurs engagements afin de permettre au pays d'aller de l'avant.

ii) RENCONTRE AVEC LE PRESIDENT DE LA COMMISSION NATIONALE DE SUPERVISION DE L'IDENTIFICATION (CNSI)

24. Au cours de cette rencontre à caractère, la délégation a été largement édifiée par M. Yua Koffi, sur le fonctionnement de cette structure et sur les résultats qu'elle a déjà obtenus. L'identification ayant été au centre de la crise, c'est à l'issue de la Table ronde de Linas-Marcoussis qu'il a été décidé de mettre en place la Commission nationale de supervision de l'identification (CNSI) afin de réguler et assurer l'acquisition de l'identité ivoirienne à ceux qui y ont droit. C'est donc une institution neutre, créée par rapport à la crise, par décret présidentiel de janvier 2004. Elle est composée de 20 membres, tous issus des partis signataires de l'Accord de Linas-Marcoussis, à raison de deux représentants par parti politique, et est présidée par un magistrat neutre. Elle dispose de démembrements qui quadrillent le territoire national et s'appuient sur l'administration préfectorale. Son rôle consiste à contrôler et superviser l'Office national d'identification (ONI) chargé de délivrer des titres d'identité.

25. Lorsque le pétitionnaire se présente, il lui est exigé un acte de naissance. Il convient de rappeler à cet égard qu'à partir de 1964, la loi faisait obligation de déclarer toutes les naissances. Pour les personnes qui sont nés avant cette date, une période de deux ans leur avait été accordée pour régulariser leur situation jusqu'au 31 décembre 1966. Cette période est allée de prorogation en prorogation jusqu'en 1974. Même après une période de dix ans, beaucoup de personnes, pour des raisons diverses, n'étaient toujours pas déclarées. On a alors simplifié la procédure, en ne demandant qu'un extrait d'acte de naissance.

26. Lors des audiences foraines, c'était au magistrat d'aller au contact des populations. Mais lorsque l'opération a commencé, beaucoup de personnes n'avaient pas de copies d'actes de naissance. On a dû recourir à une autre opération, celle de la reconstitution des registres. A la fin des audiences foraines, l'identification a été couplée au recensement. Au moyen d'un guichet unique, on a alors jumelé deux opérations, l'identification pour la délivrance d'un récépissé valant carte d'identité, et l'enrôlement pour la délivrance d'un autre récépissé valant carte d'électeur. Alors que l'identification, qui est une opération ordinaire de l'Etat, doit continuer, le recensement, par contre, est appelé à s'arrêter avant que ne commençent les élections

iii) RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DE LA DEFENSE

27. Tout en louant les mérites de l'APO, dont il s'est dit n'être qu'un lointain co-metteur en œuvre, le principal maître d'œuvre étant le Premier ministre, le Ministre de la Défense, M. Amani N'Guessan, a relevé les difficultés liées à la mise en œuvre du 4ème Accord complémentaire. Il a ainsi donné quelques exemples à titre d'illustration :

- le Centre de commandement intégré (CCI), au sein duquel les deux armées ex-belligérantes sont représentées, est le creuset de l'unité au niveau militaire. En réalité, le chef du CCI n'est pas le commandant de l'armée. Il est sous le commandement des deux états-majors. Ce sont ces anciens chefs belligérants qui doivent commander le chef du CCI, ce qui représente une grande difficulté parce que le chef des Forces armées de Forces nouvelles (FAFN), qui ne reconnaît que l'autorité du Premier ministre, fait preuve d'insubordination face au Ministre de la Défense ;

- en prévision de la sécurisation des élections, le camp présidentiel et les Forces Nouvelles doivent, à parité égale, fournir 4 000 éléments chacun, qui doivent servir dans la police et la gendarmerie. Le camp présidentiel a déjà fourni sa liste. Les Forces nouvelles n'ont fourni que 2 600 noms,, 1 400 sont toujours attendus ;

- dans la zone de confiance, il y a 6 brigades mixtes des Forces armées nationales de Côte d'Ivoire (FANCI)/FAFN mais qui sont confrontées à de sérieux problèmes financiers ;

- l'Accord annonce la création de la nouvelle armée mais ne la définit pas ;

- conformément au 4ème Accord, les ex Forces de défense et de sécurité (FDS) intégreront la nouvelle armée deux mois après les élections et 5000 recrues doivent être cantonnées dans les 4 camps qui ont été

identifiés. Le Ministre souhaiterait plutôt affectés ces nouvelles recrues à travers les camps militaires du pays pour ne pas avoir à créer de nouveaux camps;

- La démobilisation des groupes d'auto-défense nécessite des milliards de francs CFA car nombre de démobilisés potentiels tiennent au versement de la prime de séparation de 500 000 FCFA prévus par personne;

- l'impossibilité de rétablir l'autorité de l'Etat dans la zone Centre Nord et Ouest (CNO) où les commandants de zone ne sont pas prêts à transférer leurs pouvoirs aux préfets et sous-préfets.

28. Après avoir énuméré certaines de ces difficultés, le Ministre de la Défense a souligné que la nouvelle armée implique la mise en place d'une politique de défense. Tenant compte du contexte électoral, il estime que ce sera au Président élu qu'il reviendra de définir cette politique et de déterminer le format de cette armée. Pour terminer, il a demandé à la délégation d'intervenir auprès des Forces Nouvelles afin d'obtenir rapidement la liste complémentaire attendue.des 1400 éléments destinés à la sécurisation des élections.

iv) RENCONTRE AVEC L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES MISSION EN COTE D'IVOIRE (ONUCI)

29. Au cours de la réunion, Le Représentant de l'ONUCI, M. Abou Moussa, a rappelé l'étroite collaboration qui existe entre l'UA et l'ONU dans le cadre de la mission hybride au Darfour, au Soudan. Cette coopération étroite devrait être répliquée pour accompagner les ivoiriens dans a sortie de la crise. L'ONUCI a loué la collaboration entre elle et l'Union africaine, par l'intermédiaire du Représentant spécial du Président de la Commission, en Côte d'Ivoire. Sur la question centrale du processus de paix, qui est la préparation des élections, l'ONUCI a indiqué que:

- Le Financement des élections, basée sur l'évaluation faite précédemment par le gouvernement et la communauté internationale, a été assuré. Ainsi, le manque de fonds ne devraient pas être cités par les acteurs politiques ivoiriens pour retarder les élections;

- Les demandes faites par le gouvernement de plus en plus de fonds concernent ses propres activités non planifiées et les dépenses connexes ;

- Identification et enregistrement des électeurs a progressé assez bien, mettant ainsi en place une plate-forme pour procéder à des élections;

- La sécurité dans le pays s'est améliorée, la zone de confiance a été supprimée;

- Une amélioration de la libre circulation des personnes et la circulation des marchandises à travers le pays, a lieu;

- D'évidence, le camp présidentiel et les Forces Nouvelles ont travaillé dans l'harmonie, l'application de l'Accord politique de Ouagadougou et ses Accords complémentaires, malgré quelques les obstacles et les retards ;

- ONUCI en a appelé à l'UA et à l'Organisation régionale, la CEDEAO, de concert avec la communauté internationale, pour qu'elles aident les Ivoiriens à conclure le processus de paix avec la tenue d''élections pacifiques et à faire face aux défis socio-économiques.

v) REUNION AVEC LA COMMISSION ELECTORALE INDEPENDANTE (CEI)

30. Au cours d'un échange de vues avec la mission, le Président de la Commission électorale indépendante (CEI), M. Robert Beugré Mambé mis en exergue le fait que le travail qu' il a accompli, a été un facteur décisif en ce qui concerne la tenue des élections prévues. La CEI se compose de membres du camp présidentiel, les Forces Nouvelles et d'autres formations politiques. Le mandat de la CEI consiste en :

- L'identification et l'enregistrement des électeurs;
- L'installation des circonscriptions et des centres de vote;
- La mise en place et la gestion du centre national de direction des élections,
- L'établissement et le fonctionnement des bureaux de vote;
- La Recommandation de la date de l'élection au gouvernement, sur la base d'une préparation adéquate et de l'existence de conditions favorables sur le terrain, évalué par la CEI, elle-même;
- Gestion de l'élection elle-même dans tous ses aspects au cours de la période électorale;

31. Malgré sa détermination à achever les préparatifs à temps, la CEI a indiqué les obstacles rencontrés :

- L'absence de référence des statistiques sur les citoyens;

- L'insécurité dans certaines parties du pays;
- Insuffisance des fonds alloués;
- L'insuffisance des moyens logistiques
- Fourniture lente de données par SAGEM, un opérateur technique chargé de recueillir et de consolider les données nationales sur les citoyens :
- La lenteur des progrès réalisés dans l'identification et l'enregistrement des ivoiriens vivants à l'étranger

32. Le processus d'identification des électeurs est un processus complexe, qui se trouve ralenti en raison de la nécessité de procéder à la vérification et à la re-vérification. L'apparition de personnes, entre deux visites des équipes de la CEI, qui désirent s'inscrire a également été un problème majeur. Indiquant les progrès réalisés dans l'identification et l'enregistrement des électeurs, la CEI a souligné que:

- Environ 5,5 million de personnes ont déjà été enregistrées pour les élections;
- Le site de 50 000 bureaux de vote ont été identifiés;
- Les scrutateurs ont été formés et reçoivent une formation additionnelle;
- Le matériel informatique (ordinateurs, des transparents, des photocopieurs, des groupes électrogènes, etc) a été obtenu pour couvrir la plupart des besoins au cours de la procédure de vote;
- Des efforts sont déployés pour assurer qu'il y ait suffisamment de véhicules pendant le déroulement de l'élection.

33. Soulignant que les élections prévues représentent une etape decisive pour la sortie du pays de la crise, la CEI a demandé à la CEDEAO et l'UA de fournir un appui et de déployer un nombre important d'observateurs électoraux sur le terrain à temps.

vi) RENCONTRE AVEC LE GROUPE DES AMBASSADEURS AFRICAINS

34. La Mission a rencontré le Groupe des ambassadeurs africains à Abidjan. Bien que la mission ait expliqué son but et l'importance des résultats attendus, le Groupe s'est montré réticent à discuter collectivement avec la mission du processus de paix en Côte d'Ivoire. Les ambassadeurs qui ont pris la parole ont

fait valoir le principe de confidentialité de l'information et ont exprimé leur préférence à rencontrer la mission séparément. Le programme de la mission ne permettait pas d'accéder à cette requête.

vii) RENCONTRE AVEC LE REPRESENTANT DU FACILITATEUR

35. Auprès du Représentant du Facilitateur, M. Boureima Badini, la délégation du CPS a eu droit à un résumé complet et objectif de la mise en œuvre de l'APO en général et du 4ème Accord complémentaire en particulier. D'entrée de jeu, il a souligné que la Représentation du Facilitateur travaille sous le couvert de l'UA et des Nations Unies car c'est l'UA qui a présenté l'APO au Conseil de sécurité des Nations Unies.

36. Rappelant le laborieux démarrage des audiences foraines à l'époque du Premier Ministre Konan Banny, il s'est félicité des progrès accomplis dans ce domaine. On n'est pas au nombre de 500 000 person nes que semblaient imposer certains, pas non plus aux 3 millions de personnes qu'espéraient d'autres mais on en est arrivé à un compromis d'environ 700 000 personnes. L'identification qui a commencé en septembre 2008 se poursuit à travers des opérations de rattrapage pour donner le temps aux uns et aux autres de se faire enrôler. S'agissant du recensement, plus de 6 millions de personnes ont été recensées. On peut désormais affirmer sans risque de se tromper que la liste actuelle sera plus réaliste. Il faut, en effet, une liste consensuelle et acceptée par tous, l'une des conditions nécessaire pour la tenue de bonnes élections.

37. En ce qui concerne les Forces de Défense et de Sécurité (FDS), le Représentant du Facilitateur a rappelé que si le 3ème Accord complémentaire avait essayé de régler quelques questions, le 4ème Accord complémentaire est venu en préciser les termes, en abordant d'autres éléments tels que la question du quota des éléments des FAFN devant intégrer la nouvelle armée unifiée, celle de l'harmonisation des grades et celle de la restauration de l'autorité de l'Etat et de l'unicité de caisses qui se feront normalement, estime-t-il, après les passations de charges entre le CCI et les commandements de zone. Il a toutefois, regretté que l'accompagnement de la communauté internationale n'ait pas été à la hauteur des attentes des Ivoiriens et de tous les acteurs régionaux concernés. Ce qui se traduit par des difficultés de financement qui, cependant, n'émoussent pas son optimisme. Il demeure convaincu que, conformément au 4ème Accord, si les 5 000 éléments viennent à être cantonnés et les armes ramassées et stockées avec l'appui des forces impartiales, on pourra avoir des élections apaisées.

viii) RENCONTRE AVEC LES PARTIS POLITIQUES

38. La mission du CPS a tenu des réunions avec plusieurs parties politiques, notamment : le Front Populaire Ivoirien, le Rassemblement Démocratique Républicain, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire – Rassemblement Démocratique Africain, le Parti Ivoirien des Travailleurs, l'Union pour la Démocratie et la Paix en Côte d'Ivoire, l'Union Démocratique et Citoyenne et le Mouvement des Forces Nouvelles. En dépit de leurs opinons respectives et spécifiques, ces partis estiment que la Côte d'Ivoire doit, définitivement, mettre fin à la crise. Ils ont insisté sur l'organisation d'élections libres, justes et transparentes qui permettra de régler cette crise. La sécurité, l'enregistrement des électeurs, la logistique destinée aux élections, la nécessité de réunifier le pays et de résoudre les problèmes liés au déclin socio-économique ont été évoqués comme des défis majeurs.

39. Certains partis ont affirmé qu'ils sont frustrés par le fait que l'Accord Politique de Ouagadougou et ses accords supplémentaires ne prennent en compte que le camp présidentiel et les Forces Nouvelles, excluant ainsi les autres forces politiques. En conséquence, la mise en œuvre de ces Accords dépend uniquement du dynamisme de ces deux camps. Toutefois, les partis politiques attendent vivement les élections et le retour, à la paix, la sécurité et la stabilité, en un mot le retour à une vie normale, en Côte d'Ivoire.

ix) FORCES NOUVELLES

40. Les principales questions soulevées par les représentants des Forces Nouvelles portaient sur l'identification des citoyens et l'enregistrement des électeurs, la réconciliation nationale et les élections. Ils ont souligné que la notion de citoyenneté était le principal facteur qui a plongé le pays dans la guerre civile ayant abouti à la scission entre le Nord et le Sud. L'application de la motion d'« ivoirité » par les autorités politiques qui ont accédé au pouvoir après 2001 constituait un déni de citoyenneté à une importante partie de la population du pays, en particulier celles du nord. L'armée, la police, les services de renseignement et l'administration nationale ont été déployés par les autorités politiques pour mettre en œuvre l'ivoirité. Comme une des conséquences de cette stratégie, certaines sections de la population ont perdu confiance en l'impartialité de la police, de l'armée et de la fonction publique en place depuis que la guerre a éclaté en 2002. Il est donc nécessaire de veiller à ce que toutes les personnes qui ont droit à la citoyenneté l'obtiennent. Il est également nécessaire de mettre en place une police impartiale et professionnelle. Toutes les mesures doivent être prises afin d'assurer des conditions propices aux élections de 2009.

x) RENCONTRE AVEC L'AMBASSADEUR DE FRANCE

41. L'Ambassadeur de France, M. André Janier, a insisté sur la préparation des élections et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre du 4ème Accord complémentaire. Il a souligné que ni le camp présidentiel ni les Forces nouvelles ne semblaient être prêts pour les élections. Chaque partie insiste plus sur les chances de gagner les élections et la fixation de la date des élections est devenu un outil de négociation pour les deux parties. Il a informé la Mission que le Président Gbagbo et les Forces Nouvelles ont signé un accord (4ème Accord complémentaire) qu'ils trouvent maintenant difficile de mettre pleinement en œuvre. Il a indiqué que certaines des dispositions de l'Accord, comme le désarmement, doivent être appliquées deux mois avant la tenue des élections, mais le désarmement ne peut pas s'effectuer si les élections doivent se tenir selon le calendrier établi à savoir au cours de 2009.

42. En outre, l'Ambassadeur a souligné que le Président Laurent Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro ne font pas suffisamment preuve de volonté politique pour faire avancer le processus de paix dans les délais. En ce qui concerne le financement des élections, il a déclaré qu'il n'y avait pas de problème dans la mesure où la communauté internationale avait mobilisé les fonds nécessaires. Il a souligné que les acteurs politiques ne doivent pas utiliser la question du financement pour retarder les progrès vers la tenue d'élections. L'ambassadeur a souligné la nécessité pour le facilitateur, le Président du Burkina Faso, de relancer la dynamique et d'aider les parties à mettre en œuvre le 4ème Accord.

xi) RENCONTRE AVEC L'AMBASSADRICE DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

43. S'adressant à la Mission, l'Ambassadrice des États-Unis, Mme Wanda L. Nesbitt, s'est surtout penchée sur les questions relatives à la préparation des élections et à la mise en œuvre globale de l'Accord politique de Ouagadougou et de ses accords complémentaires. Elle a recommandé aux parties de redoubler d'efforts afin de remplir les conditions pour la tenue d'élections. Elle a déclaré qu'il était nécessaire pour le Président Gbagbo et le Premier Ministre Guillaume Soro de faire preuve de plus de volonté politique pour mener à bien la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou, en particulier son 4ème Accord complémentaire. Concernant la question du financement des élections, l'Ambassadeur a déclaré que le Gouvernement ivoirien et la communauté internationale avaient déjà mis en place un financement adéquat pour les élections. Aucune des parties ne devrait utiliser la question du financement pour retarder les élections, a-t-elle ajouté.

44. Par ailleurs, elle a indiqué que la question du désarmement en elle-même ne devrait pas être utilisée pour retarder la tenue des élections. Les parties doivent se consulter et arriver à un consensus sur le niveau et les aspects du désarmement qui doivent être mis en œuvre avant les élections. Elle a indiqué qu'il se pourrait que les parties n'arrivent pas à régler tous les aspects pour réaliser le désarmement total dans tout le pays avant la tenue des élections. Il est par conséquent nécessaire que le Facilitateur aide les parties à parvenir à un consensus sur la manière de gérer la mise en œuvre du désarmement, telle que prévue dans le 4ème accord complémentaire. Elle a conclu en soulignant la nécessité pour les parties de garantir la sécurité effective et les autres dispositions vitales pour les élections. Elle s'est félicitée des progrès réalisés jusque là dans l'inscription des électeurs. Elle a indiqué que les Etats-Unis n'étaient pas en mesure de fournir l'assistance à la Côte d'Ivoire en raison des sanctions toujours en vigueur.

xii) RENCONTRE AVEC LE REPRESENTANT DE LA CEDEAO

45. Le représentant de la CEDEAO, Ambassadeur Ralf Uwechue, a déclaré à la mission qu'en dépit des rapports faisant état de progrès lents et de quelques divergences au sein des acteurs parties à l'Accord politique de Ouagadougou, le processus de la paix est en bonne voie. Aucune des forces politiques ne souhaiterait déclencher de nouveau des conflits violents. Il a lancé un appel pour une participation active de l'UA et de la CEDEAO, au côté des ivoiriens, aux processus devant conduire aux élections. Il importe que la communauté internationale appuie le processus de reconstruction socio-économique a-t-il préconisé.

xiii) REUNION AVEC LES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE

46. Les organisations de la société civile consultés par la mission étaient entre autres :

- Réseau des Femmes des partis politiques en Côte d'Ivoire;
- Coordination des Femmes pour les élections et la reconstruction post – crise en Côte d'Ivoire ;
- Coalition de la société civile pour la paix et le développement ;
- Convention de la société civile.

47. Les points de vue et les sentiments exprimés à la mission par les differentes organisations de la société civile étaient pratiquement les mêmes :

- La population est épuisée après avoir vécu les horreurs de la guerre, et attendu depuis trop longtemps le règlement de la crise. Le règlement de la crise permettrait à la population d'axer ses efforts sur les questions de développement socio-économique ;

- Le report des élections était une cause majeure d'inquiétude au sein de la population ;

- Les acteurs politiques mettaient trop l'accent sur leurs propres besoins personnels et ceux de leurs partis/groupes politiques au détriment des besoins communs de la population ;

- Des conditions favorables à la bonne tenue des élections doivent être mises en place, et ces élections doivent être menées de manière juste et transparente pour permettre une issue heureuse. Il était, par conséquent, nécessaire de veiller à ce que le désarmement des anciens combattants et des milices soit achevé. La normalité et la sécurité devraient être restaurées dans tout le pays.

xiv) RENCONTRE AVEC L'ORGANE CONSULTATIF INTERNATIONAL

48. Au cours de sa réunion avec l'Organe consultatif international (OCG), la Mission eu un aperçu de la position de la communauté internationale sur les développements en Côte d'Ivoire. L'OCI est composé du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Coordonnateur résident du système des Nations Unies, des représentants de la Banque mondiale (BM), Fonds monétaire international (FMI), l'Union européenne, l'Union africaine (UA), la Banque africaine de développement (BAD), la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et de la France. Elle accompagne les acteurs politiques ivoiriens et le facilitateur du dialogue ivoirien dans la mise en œuvre de l'Accord politique de Ouagadougou du 4 Mars 2007. Il se réunit sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies pour adopter des positions communes sur des questions relevant de sa compétence en ce qui concerne le processus de paix en Côte d'Ivoire. Les principaux points qui ont été soulevés par l'OCI sont les suivants:

- Il n'y avait pas de problème de financement pour les élections prévues en Côte d'Ivoire. La Communauté internationale a contribué généreusement à cet effet ;

- les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) ont accordé à la Côte d'Ivoire, le statut d'un pays lourdement endetté, ce qui rend la Côte d'Ivoire à l allègement de la dette. En effet, la Côte d'Ivoire doivent être en mesure de fournir des fonds pour les élections;

- Il est nécessaire que les parties à l'Accord politique de Ouagadougou démontre de plus de volonté politique d'appliquer les accords qu'ils ont signé. Le facilitateur du dialogue inter-ivoirien doit aider dans cette perspective.

- La Communauté internationale s'est engagée à poursuivre son soutien à la Côte d'Ivoire.

xv) RENCONTRE AVEC LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES

49. Le ministre des Affaires étrangères, M. Youssouf Bakayoko, a informé la mission que le processus de paix en Côte d'Ivoire se déroule bien, malgré quelques obstacles et retards enregistrés par rapport aux délais prévus pour la finalisation certains programmes. Il a souligné que l'identification des citoyens et de l'enregistrement des électeurs ont marqué des progrès réels, préparant ainsi le terrain pour la tenue de l'élection. En outre, il a indiqué que la mise en oeuvre du 4ème Accord Complémentaire, visant à la mise en place d'une armée nationale unifiée, est en bonne voie. Il a également déclaré que la paix et le calme règnent à travers le pays et que libre circulation des personnes et des biens était effective. Il en a appelé à la CEDEAO et à l'UA pour qu'elles soutiennent les élections et la reconstruction socio-économique post conflit en Côte d'Ivoire.

xvi) AUDIENCE AVEC LE PREMIER MINISTRE

50. Pour le Premier ministre, l'APO est un signal donné par la Côte d'Ivoire de prendre en charge la résolution de la crise et une volonté politique et de réconciliation exprimée par les signataires. Au nombre des acquis, il a cité l'amélioration de l'environnement politique qui a amené le Conseil de sécurité des Nations Unies à revoir l'indice de sécurité à la baisse, le résultat de l'identification qui a sorti plus de 700 000 personnes de l'anonymat identitaire.

51. S'agissant de la date de l'élection présidentielle, se fondant sur le décret et le chronogramme proposés par la Commission électorale indépendante (CEI) et qu'il avait transmis au Président de la République, le Premier ministre a affirmé qu'il serait difficile de faire autrement que de tenir les élections en 2009. C'est également l'avis des leaders des principaux partis politiques avec lesquels

il avait échangé. Par ailleurs, avec plus de 6 millions de personnes enrôlées, tout semble prêt pour aller aux élections.

52. Passant en revue les différentes étapes du 4ème Accord complémentaire, il s'est voulu rassurant, montrant que les différents étapes s'exécutaient normalement pour celles qui devaient l'être avant l'élection, tandis que d'autres processus devaient s'achever un ou deux mois après l'élection.

53. En conclusion, le Premier ministre a réitéré sa prédisposition d'aller vers la consolidation des efforts entrepris pour continuer à être à la hauteur de la signature que le Président de la République et lui-même ont apposé sur l'APO.

xvii) REUNION AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

54. « Nous sommes vraiment en train de sortir de la crise ». Par ces mots prononcés avec plein d'enthousiasme, le chef de l'Etat s'est voulu, d'entrée de jeu, rassurant et convainquant avant de s'attarder sur les trois domaines prioritaires de son agenda, notamment la dette extérieure, l'unification du pays et les élections.

55. Le Président Gbagbo a commencé par un bref aperçu de la situation difficile qui prévalait dans le pays en 2001, lors de son élection :

- Le pays avait une lourde dette extérieure ;
- L'économie était sur le déclin ;
- Négociations difficiles avec le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale ;
- Ajustement structurel de l'économie et autres dispositions nationales pour satisfaire les conditions imposées par le FMI et la Banque mondiale.

56. Cependant, quand le Gouvernement a commencé à s'occuper de ces questions, la guerre civile a éclaté en 2002, divisant le pays en deux zones, et paralysant l'économie, avec, entre autres, des effets dévastateurs. Par conséquent, les plans du gouvernement n'ont pas pu être mis en œuvre. Alors que nous nous efforçons de rétablir la paix, le Gouvernement devait faire face à une accumulation de problèmes économiques.

57. Le Président a également évoqué l'Accord de Linas-Marcoussis et les Accords de Pretoria en vue de résoudre le conflit dans le pays, mais qui ont connu peu de progrès. L'avènement des négociations de l'Accord politique de Ouagadougou est comme une bénédiction. Ils ont fourni une occasion pour un dialogue direct et la recherche d'une véritable solution africaine. L'Accord incarne le consensus des parties.

58. Quant au 4ème Accord complémentaire et à la circulation de rumeurs selon lesquels il y avait quelques difficultés à le mettre pleinement en œuvre, le Président a précisé que:

- Il nous a fallu quatre mois pour négocier et conclure l'Accord et nous savons ce que cela signifie et connaissons nos obligations dans le cadre de cet Accord. La mise en œuvre de l'Accord est en cours et de bonne foi;

- Les mesures pour le désarmement sont prises et des progrès sont accomplis dans la mise en œuvre opérationnelle du commandement central intégré, en tant que noyau de la nouvelle armée nationale. Les Forces armées de Cote d'Ivoire (FANCI) et les Forces armées des Forces Nouvelles, avec mes conseils et ceux du Premier ministre, travaillent sans relâche pour réaliser le désarmement tel que spécifié dans le 4ème Accord complémentaire. Les retards enregistrés sont dus à des contraintes financières. Le Trésor national ne disposait pas suffisamment de fonds pour satisfaire tous les besoins en matière de désarmement, c'est-à-dire payer cinq cents mille (500.000) Frs CFA à chaque combattant ou milicien démobilisé. Le Gouvernement a redoublé d'efforts pour mobiliser les fonds à cet effet;

- L'autorité de l'État s'étend progressivement au reste du pays. Il y avait beaucoup à faire pour finaliser le processus, mais tout est en bonne voie.

59. S'agissant de la préparation des élections, le Président a pris note du succès obtenu dans le processus d'identification des citoyens et d'inscription sur les listes électorales. La Commission électorale indépendante (CEI) fait de son mieux pour préparer le terrain pour les élections.

60. En conclusion, en abordant la question de la date des élections, le Président a déclaré que c'est la CEI qui devait proposer une date que le Gouvernement examinerait. En fait, nous n'avons pas besoin de précipiter les élections sans préparer convenablement le terrain. Nous devons éviter les

erreurs sur cette question et faire que tout soit correct, a-t-il ajouté. En tout cas, les élections se tiendront avant fin 2009, a déclaré le Président.

61. A l'invitation du Président, la mission été représentée à la Journée internationale des travailleurs, le 1er mai 2009. La mission a eu l'occasion de connaître le sentiment des travailleurs alors que le pays se prépare pour les élections.

III. CONCLUSIONS

62. La mission du Conseil de paix et de sécurité en Guinée Bissau et en Côte d'Ivoire a été l'occasion pour elle de recueillir directement des informations sur le terrain à partir des autorités politiques et d'autres parties prenantes intéressées. La mission a été en mesure de connaître les tendances qui se profilaient dans les processus de paix dans les pays visités.

a) Guinée Bissau

63. Le pays a réalisé d'importants progrès dans les préparatifs pour les élections, prévues le 28 juin 2009. L'humeur dans la capitale était favorable, avec les candidats qui s'échauffaient pour le lancement de la campagne préélectorale le 27 avril 2009. Les difficultés en Guinée Bissau devraient être perçues dans leur cadre historique, alors que le pays est passé d'une crise à l'autre depuis son indépendance en 1974. Les institutions politiques et administratives demeurent faibles. Le déclin économique est à l'ordre du jour, en dépit d'une terre arable riche, d'énormes potentiels pour le tourisme et la pêche, et de la production de noix de cajou. La misère y est manifeste et la pauvreté profonde. Il faudra alors une réelle amélioration des instances politiques, à travers les élections et la promotion de la bonne gouvernance et du respect des droits de l'homme, et d'importants investissements dans le développement social et économique pour relever ces défis. Il est extrêmement urgent de créer et de consolider les institutions et de réformer le secteur de la sécurité afin de produire une armée professionnelle et des services de police et pénitentiaire respectivement. Il est inutile de souligner le rôle que peuvent jouer l'UA et la communauté internationale élargie pour aider la Guinée Bissau à relever ces défis.

b) Côte d'Ivoire

64. Sur la base de ce qui a été rapporté par les parties à l'Accord politique de Ouagadougou et ses accords complémentaires, et des sentiments exprimés par les différents interlocuteurs de la mission, la Côte d'Ivoire est sur la bonne voie pour sortir des crises actuelles. Il a été confirmé que les élections, renvoyées à plusieurs reprises dans le passé, auraient lieu avant la fin de 2009. Les

préparatifs ont beaucoup progressé. Les principaux défis que le pays doit affronter et qui demandent à être abordés dans le long terme sont liés à la nécessité de ramener l'unité du pays dans tous les aspects, garantissant les droits de citoyenneté et redressement socioéconomique ainsi que le développement. Les élections ne peuvent, à elles seules, résoudre ces problèmes, d'où la nécessité pour les Ivoiriens de s'engager collectivement, et pour la communauté internationale d'appuyer la Côte d'Ivoire et l'accompagner pour surmonter ces problèmes.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository **http://archives.au.int**

Organs Peace and Security Collection

2009

Report of the Mission of the Peace and Security Council of the African Union to West Africa

African Union Commission

Peace and Security

http://archives.au.int/handle/123456789/2331

Downloaded from African Union Common Repository